



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : Cession à M. et Mme
PELAUD - Secteur 8**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050201

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Mr et Mme PELAUD ont donné leur accord pour échanger avec la Ville de Niort des emprises de terrains sur leurs propriétés dans le secteur du Pré de l'Aubier.

Cet accord a été conclu sur la base d'un échange avec la Ville de Niort, aux termes duquel :

- Mr et Mme PELAUD cédaient les emprises cadastrées Z N° 1009 pour 3 a 19 ca et N° 1007 pour 11 a 96 ca, soit au total 15 a 15 ca pour un montant de 2 086,40 €.

- Et la Ville de Niort devait céder à Mr et Mme PELAUD diverses parcelles au lieudit « Pournéau » cadastrées Z N° 1028, 1026, 1029, 1031 et 512 pour une superficie de 74 a 77 ca pour un montant de 2 530,35 € dégageant une soulte en faveur de la Ville de 443,95 €.

Les conditions avaient été validées par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2004.

Or l'acquisition des parcelles par la Ville de Niort destinées à faire l'objet de l'échange n'a pu être réalisée qu'en fin d'année 2004, et en conséquence l'acte authentique contenant l'échange n'a pu être signé préalablement à l'ordonnance d'expropriation concernant le Chemin Communal du III Millénaire rendue par Mr le Juge de l'Expropriation le 3 février 2005.

De ce fait, Mr et Mme PELAUD ont accepté de signer avec la Ville de Niort un traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation, concernant les parcelles Z 1007 et 1009, et moyennant l'indemnité ci-dessus définie de 2 086,40 €.

Dès lors l'échange n'a pas lieu d'être et une vente pure et simple à Monsieur PELAUD des parcelles de la ville sus-mentionnées doit être envisagée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver une cession pure et simple au profit de Mr et Mme PELAUD des parcelles qui auraient dû faire l'objet de l'échange, moyennant le prix de cession de 2 530,35 € ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître LOMINE.

Tous les frais afférents à cette cession seront supportés par moitié par la Ville de Niort et moitié par M. et Mme PELAUD, comme il avait été stipulé pour les termes de l'échange, et imputés au Budget Espaces Verts # 01986 – 8200 3014 8231 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

